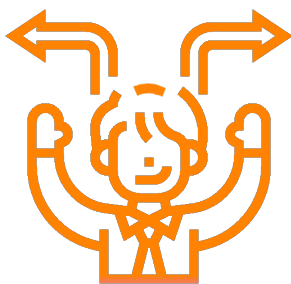


Bilan de notre projet associatif 2019-2024

Ce projet associatif nous a donné le cap à suivre durant ces cinq dernières années. Il arrive à son terme et nous vous en présentons le bilan.

Ce document synthétise les efforts réalisés, les réalisations notables, ainsi que les défis à relever pour continuer à progresser vers une société plus inclusive.

Au cours de ces cinq années, marquées par la crise sanitaire du COVID 19, l'association s'est engagée à promouvoir le droit à l'option tout au long du parcours de vie des personnes, en mettant l'accent sur l'inclusion, le soutien aux familles et la qualité des services. Les actions entreprises visent à répondre aux besoins variés des personnes accompagnées tout en favorisant leur participation active et leur bien-être.



AXE 1 - PROMOUVOIR LE DROIT A L'OPTION DANS LE PARCOURS DE VIE, AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ QUI S'ADAPTE

Le souhait prioritaire des personnes est de disposer tout au long de leur vie de différentes options, le plus inclusives possibles, dans les domaines suivants : mode de vie, scolarité, habitat, travail, prises en charges médicales et soignantes,

loisirs.

Développer une offre variée de modalités d'accueil

Pour un accompagnement adapté des jeunes en situation de polyhandicap, nous avons créé :

- l'EEAP Claire Girard, Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés, résultant de la fusion des IEM Claire Girard et la Gentilhommière des Hauts de Seine avec une augmentation du nombre de places. Afin que ces jeunes, comme ceux en milieu ordinaire, ne restent pas de 3 à 20 ans et plus dans un même lieu, une organisation en pôles d'âges (enfants, adolescents, jeunes adultes) a été mise en place sur trois sites différents avec l'achat par l'association d'un bâtiment à Viroflay.
- 10 places d'accueil de jour médicalisé pour les jeunes adultes, au sein de l'EANM La Gentilhommière à Marnes la Coquette, ouverture en janvier 2025.

Pour renforcer notre offre d'habitat au cœur de la ville et favoriser l'inclusion :

- 7 studios dans les locaux d'Aïda à Arnouville ont été créés.
- 3 appartements avec colocation pour 8 résidents du foyer La ferme du Château ont été ouverts en ville à Menucourt.
- 9 appartements T2 dans une résidence à Paris 19^{ème} pour des adultes travaillant en ESAT, ont été ouverts.

Pour répondre à la demande d'une offre variée de modalité d'accueil et d'accompagnement, l'association souhaitait développer :

- l'accueil séquentiel, accueil régulier avec un nombre de jours défini par semaine et l'accueil temporaire, tels que stages et séjours de répit. Malgré nos actions, nous constatons que :
 - le nombre de personnes bénéficiant d'accueil séquentiel est stable,
 - le nombre de personne bénéficiant d'un accueil temporaire a diminué.
- ainsi que des services accompagnant la vie à domicile :
 - les actions menées dans le cadre de notre projet associatif se concrétiseront au 2^{ème} trimestre 2025, par la création d'une équipe mobile de 35 places sur l'EEAP Claire Girard.

Développer la scolarisation des jeunes

Dans nos établissements pour jeunes des unités d'enseignement sont présentes :

- une nouvelle unité d'enseignement a été créée sur l'EEAP Claire Girard en 2019,
- 85 % des enfants sont ainsi scolarisés.

En ce qui concerne l'inclusion scolaire dans les écoles de proximité (Gonesse, Marnes, Sèvres), malgré nos démarches, seulement 7% des enfants bénéficient d'une scolarisation à temps partiel. Cette inclusion scolaire est rendue difficile par les problèmes d'accessibilité, la disponibilité de locaux et le manque de professionnels (Education Nationale et Cap' devant !).

Favoriser l'inclusion des personnes accompagnées dans le monde du travail

Dans nos ESAT :

- des formations sont proposées aux travailleurs handicapés pour développer leurs compétences : leur nombre a augmenté.
- une démarche RAE (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience) est mise en place depuis 2022,
- des mises à disposition en entreprises sont recherchées : cependant le nombre de personnes détachées dans une entreprise ordinaire reste stable (9 en 2023), ces mises à disposition n'ont pas conduit à l'embauche de travailleurs handicapés dans le milieu ordinaire.

Développer l'inclusion sur le territoire

L'association a multiplié les partenariats dans tous les secteurs : administratifs, culturels, loisirs, sportifs pour permettre à tous une inclusion citoyenne.

En 2019, l'association a créé une auto-école associative Cap' Conduite ! à Sarcelles qui propose des ateliers de prévention routière pour tous ainsi que des cours de conduite adaptée avec préparation au permis pour les adultes qui le souhaitent. Ces actions, en favorisant l'autonomie dans les déplacements, contribuent à l'inclusion des personnes.

Accompagner le parcours de vie

Des actions d'informations et de formations sur les droits et sur les choix de vie ont été mises en place pour les personnes accompagnées et pour les aidants : leur nombre a constamment augmenté durant ces 5 dernières années.

En ce qui concerne plus particulièrement les projets personnalisés, 73% ont été mis à jour en 2023.

Sensibiliser le grand public au handicap

La sensibilisation passe principalement par le site internet et nos réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn, YouTube) régulièrement mis à jour.

Aucune campagne de sensibilisation au handicap n'a été organisée auprès du grand public par Cap' devant !

Nous sommes membre actif de la Fédération Paralysie Cérébrale France qui agit à l'échelle nationale.



AXE 2 - DEVELOPPER LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Les personnes accompagnées souhaitent être consultées sur les projets les concernant et ceux de l'Association ainsi que participer aux instances associatives.

Favoriser la participation la participation des personnes accompagnées

- De plus en plus de documents sont adaptés en FALC, pictogrammes ou vidéo,
- des formations à la Langue des Signes (LSF) et à la Communication Alternative Améliorée (CAA) pour les personnes accompagnées et les professionnels ont été organisées,
- des formations pour les représentants des personnes accompagnées aux CVS ont été mises en place.

Recueillir leur parole et leurs souhaits

- Une enquête de satisfaction associative a été menée de mars à juin 2024 auprès des personnes accompagnées adultes (par rapport au fonctionnement de l'établissement et par rapport au respect des droits). Les résultats sont en cours de communication.
- Des journées d'échanges ont été organisées **par** et **pour** les personnes accompagnées afin qu'elles puissent partager leurs expériences sur les thèmes suivants :
 - 2021 : Vie intime amoureuse et sexuelle,
 - 2022 : Décider de sa vie,
 - 2023 : Bienveillance.Chaque journée a rassemblé plus de 120 personnes.

Faciliter l'intégration des nouvelles personnes accompagnées lors de leur accueil

- Le parrainage reste peu développé
- La formation à la pair-aidance a augmenté mais reste faible.



AXE 3 - DEVELOPPER UNE COMMUNAUTE VIVANTE RASSEMBLEE AUTOUR DE LA QUALITE ET DU BIEN VIVRE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Afin d'améliorer la qualité des prestations, il s'agit de s'engager dans une démarche qualité avec des échanges de pratiques inter-établissements

Favoriser le bien vivre pour les personnes accompagnées au sein de Cap'devant !

Nous avons participé en 2022-2023 à une action de recherche en partenariat avec la FIRAH (Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap), sur l'estime de soi avec la mise en place d'ateliers de socio-esthétique et de socio-coiffure.

L'observatoire du « bien-vivre » associatif n'a pu être mis en place.

Faire de la qualité un bien commun au sein des établissements afin d'améliorer les accompagnements

Les établissements ont poursuivi la dynamique d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement, par exemple :

- a été mis en place un socle commun de normes et pratiques avec l'ensemble des directions en s'appuyant en particulier sur la charte de la rééducation / réadaptation de la Fondation paralysie cérébrale (en annexe)
- a été instauré un processus d'évaluation permanente des bonnes pratiques au sein de Cap' devant ! avec un suivi des plans d'amélioration continue de la qualité
- des évaluations externes ont été réalisées en 2024 pour les établissements suivants :
 - l'ESAT Le Petit Rosne, le SAJ La Grande Vallée, Le Foyer PLM-Aïda, le foyer La Ferme du Château, le SESSAD, l'IEM Madeleine Fockenbergher, établissements du Val d'Oise
 - Le foyer Le Vert Galant en Seine Saint Denis
 - l'EEAP Claire Girard dans les Hauts de Seine.

Protéger les informations personnelles

Concernant les droits en matière de données personnelles, la démarche RGPD est en cours de déploiement : l'association est en conformité et doit continuer à développer le plan d'actions en lien avec cette démarche.



AXE 4 - PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICES SPECIFIQUES AUX FAMILLES

Aujourd'hui comme hier, la même ambition anime les familles : que tout soit mis en œuvre pour développer pleinement le potentiel de leur enfant ou proche.

Renforcer l'accompagnement des familles tout au long du parcours de leur enfant/proche

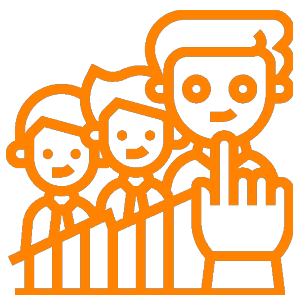
- Peu d'établissement ont déployé le parrainage des familles mais de plus en plus de nouvelles familles suivent un parcours d'intégration.
- Sur le site de Cap' devant ! nous avons créé un espace d'informations dédié aux familles.
- Des cafés parents pour des temps d'échanges d'expériences et de pratiques sont proposés aux familles : 10 en 2023 mais on observe peu de participation des familles (10%).
- Il n'a pas été mis en place d'espace d'expression de type intranet pour les familles, la communication se fait par mail ou téléphone.

Valoriser le savoir expérientiel des familles et inciter leur engagement

- Lors de l'arrivée d'une personne dans un établissement, nous avons intégré un temps systématique de transmission des besoins particuliers et des souhaits de la personne et de la famille.
- Pour favoriser l'interconnaissance et l'échange de pratiques entre parents et professionnels, des formations ont été ouvertes conjointement aux familles et aux professionnels depuis 2023.
- Le taux de participation des aidants familiaux au projet personnalisé dépend de l'accord de la personne accompagnée adulte et se situe autour de 63% en 2023.
- Aucune enquête de satisfaction associative auprès des familles n'a été menée, à l'exception de celle autour de la prise en charge au moment de l'épidémie de COVID.
- Malgré nos efforts pour inciter les familles à participer et s'investir dans la vie associative, seulement 108 familles sont adhérentes à ce jour (à rapporter au plus de 700 personnes accompagnées).

Développer des modalités d'aides et de répit aux familles

Des services individualisés de soutien (aide aux démarches, soutien psychologique ponctuel) sont proposés aux familles.



AXE 5 - ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PUBLICS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Nos établissements et services aujourd'hui sont amenés à accueillir des publics autres que des personnes avec paralysie cérébrale : polyhandicap, troubles du neurodéveloppement dont l'autisme, personnes handicapées vieillissantes... qui présentent des besoins différents.

Adapter en continu les structures d'accueil et capacités d'accompagnement à l'évolution des profils des personnes accompagnées

- L'association réalise un état des lieux régulier du public accompagné pour analyser l'évolution des besoins et adapter les modes d'accompagnement. Ainsi, les besoins médicaux, infirmiers et éducatifs sont satisfaits à près de 100%. Les besoins en soins de rééducation ne sont pas satisfaits pour environ 20% des personnes en 2023.

- Pour tenir compte de l'avancée en âge des personnes, les projets d'établissement ont été adaptés pour répondre à leurs besoins. Pour les travailleurs en ESAT leur poste de travail est adapté et certains ont été réorientés.

Développer la mise en réseau avec le territoire pour une approche optimisée des parcours de vie

- Le nombre de conventions avec les établissements sanitaires a augmenté notamment avec les services d'urgence et d'hospitalisation, et le secteur psychiatrique,
- Des consultations de télémédecine pour lutter contre les carences des professions ont été développées.
- Des actions de sensibilisation, de prévention et de contrôle dans le parcours de santé ont été organisées (santé bucco-dentaire, soins gynécologiques, prévention des cancers). Elles se sont développées au cours de ces 5 années sans toutefois atteindre 100% des personnes accompagnées.



AXE 6 - AMELIORER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET VALORISER LES TALENTS DES PROFESSIONNELS

L'Association réaffirme que les personnels constituent la force principale des établissements et services. Chacun concourt, à son niveau et à travers sa fonction, à la mission associative.

Améliorer la gestion des ressources humaines et la qualité de vie au travail des professionnels

- L'ensemble des fiches métiers ont été rédigées et constituent le travail de base pour la mise à jour des fiches de poste. Ainsi, des fiches de poste existent mais pas encore pour tous les salariés.
- Les nouveaux salariés bénéficient d'un séminaire d'intégration. Ce séminaire est animé par des professionnels de Cap' devant !
- Des améliorations techniques pour faciliter le travail des professionnels ont été mises en place. Elles sont à poursuivre.
- Les entretiens professionnels ont été menés de façon plus régulière depuis 2023.
- Des réunions par catégorie socio-professionnelles ont été organisées tous les ans, en particulier pour les chefs de service et les médecins de l'association.

Valoriser et soutenir les talents et initiatives des professionnels de Cap'devant !

- Des formations ont été organisées de façon mutualisée et en interne dans les établissements. Toutefois, la plateforme web pour s'inscrire aux formations n'est pas utilisée.
- L'intranet professionnel n'a pas été mis en place.



AXE 7 - ASSURER LA PERENNITE DE L'ASSOCIATION DANS LE RESPECT DE SES VALEURS

Nos établissements sont principalement financés par l'ARS et les Conseils Départementaux à hauteur de leurs dépenses annuelles. Le contexte de contraintes budgétaires pousse Cap'devant ! à rechercher de nouveaux financements pour garantir la réalisation du projet associatif.

Construire un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les financeurs

En 2022, un CPOM commun à tous les financeurs a été signé à l'exception du Conseil Départemental du 95. Il nous engage pour les 5 années à venir.

Développer les financements hybrides

- Pour collecter des fonds et bénéficier de dons et legs, l'association a développé une communication en direction du grand public et du monde de l'entreprise ainsi que vers les notaires.
- Des recherches de mécénat de compétence ont été lancées.
- L'association s'est organisée pour répondre rapidement aux appels à projets (ARS, Conseils départementaux, Région) dans le but d'obtenir de nouveaux financements. Plusieurs dossiers ont été acceptés : équipe mobile sur l'EEAP, service d'accueil médicalisé en externat pour jeunes adultes polyhandicapés dans le 92, 10 places supplémentaires au SAMSAH et 6 places médicalisées au SAJ à Paris.

Mettre en place les outils d'évaluation de l'Association sur ses pratiques dans le cadre de sa politique Responsabilité Sociétale des Entreprises

- En 2024, la démarche RSE a été initiée avec la réalisation d'un premier état des lieux des actions favorables déjà mises en place.
- Nous privilégions les contrats avec les entreprises qui ont une politique RSE développée ainsi que les ESAT et les entreprises adaptées.

Crédit icones : freepik.com Eucalyp